



**Conseil économique
et social**

**Union
africaine**



**Groupe des Nations
Unies pour le
développement
durable**

E/ECA/RCM/20/1/Add.1/Rev.2

Distr. générale

15 mars 2019

Français

Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

Union africaine

Vingtième réunion

Troisième réunion organisée conjointement avec le
secrétariat régional pour l'Afrique du Groupe des
Nations Unies pour le développement durable
Marrakech (Maroc), 23 et 24 mars 2019

Ordre du jour provisoire annoté

1.	<p>Ouverture de la réunion</p> <p>Allocutions liminaires</p> <p>La modératrice de la séance d'ouverture, Ahunna Eziakonwa, Sous-Secrétaire général, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et Président de l'antenne régionale africaine du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, donnera un aperçu de la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique), puis présentera les intervenants. Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CEA, prononcera des observations de bienvenue, qui seront suivies d'une allocution de Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine. Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'ONU, prononcera le discours d'ouverture.</p>
2.	<p>Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail</p> <p>Les participants seront invités par les coprésidents, Amina J. Mohammed et Kwesi Quartey, à examiner et à adopter l'ordre du jour et le programme de travail provisoires, sous réserve des modifications jugées nécessaires.</p>
3.	<p>Table ronde de haut niveau sur le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale dans le contexte des réformes de l'Union africaine et du système des Nations Unies</p> <p>Vingt ans après sa création, le MCR-Afrique est à la croisée des chemins. À sa onzième session extraordinaire, tenue à Addis-Abeba en novembre 2018, la Conférence de l'Union africaine a pris des décisions importantes concernant les réformes institutionnelles de l'Union. Entre-temps, grâce à ses programmes de réforme successifs, l'ONU s'est employée à créer un mécanisme d'appui et d'exécution plus cohérent, plus efficace et plus efficient. Dans un rapport présenté en juin 2017, le Secrétaire général a proposé des mesures et des recommandations clés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement de manière à ce qu'il puisse donner suite au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Entre autres dispositions clés, l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/279 sur le</p>

	<p>repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, a réaffirmé le rôle et les fonctions du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au niveau régional, notamment les commissions régionales et les équipes régionales des Nations Unies pour le développement, et souligné la nécessité de les adapter en vue de soutenir l'application du Programme 2030. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a également souligné la nécessité de remédier aux lacunes et aux chevauchements au niveau régional et souscrit à l'idée de procéder à un réaménagement progressif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional. Les panélistes examineront les moyens de renforcer les équipes du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et les équipes régionales africaines du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans le contexte des réformes de l'Union africaine et du système des Nations Unies afin de répondre efficacement aux priorités de l'Union africaine et de ses organes aux niveaux régional et sous-régional.</p>
4.	<p>Tables rondes de haut niveau sur le thème de la réunion</p> <p>Les tables rondes de haut niveau, quatre séances plénières visant à examiner divers aspects du thème de la réunion du Mécanisme, seront étayées par des documents de réflexion. Chaque séance sera coprésidée par le directeur d'un organe de l'Union africaine et le directeur d'un organisme des Nations Unies. Les intervenants seront des responsables des deux entités et des responsables de la société civile ou du secteur privé. Les coprésidents inviteront les principaux responsables des organes de l'Union africaine à prendre la parole en premier, puis un responsable de la société civile ou du secteur privé, puis un responsable d'un organisme des Nations Unies. Après ces interventions, les coprésidents donneront la parole aux participants pour un débat général.</p> <p>a) <i>S'attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays</i></p> <p>Les causes de la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique sont bien documentées. Il s'agit notamment des conflits alimentés par la pauvreté et les inégalités politiques, sociales et économiques entre les groupes, les persécutions, les autres violations des droits de l'homme et l'insécurité alimentaire. Cette situation est exacerbée par les changements climatiques, qui menacent la sécurité alimentaire déjà précaire des réfugiés vulnérables, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de leurs communautés d'accueil sur tout le continent. Les panélistes examineront comment les pays, avec l'appui de leurs partenaires de développement, peuvent s'attaquer aux causes profondes aux niveaux local, national, régional et mondial d'une manière durable.</p> <p>b) <i>La transposition à plus grande échelle des solutions durables, y compris la prise en compte du lien entre déplacements forcés et développement</i></p> <p>Pour formuler des solutions durables à la situation désespérée des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les efforts de l'Union africaine et des organisations humanitaires, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), sont louables, et des progrès appréciables ont été réalisés à cet égard. Compte tenu de l'ampleur des défis à relever, il conviendrait toutefois d'examiner comment les solutions appliquées pourraient être transposées à une plus grande échelle et externalisées pour approfondir et élargir le soutien. Il serait également utile d'explorer d'autres solutions viables qui pourraient être appliquées pour améliorer encore la situation. En outre, la reconnaissance croissante du lien entre les déplacements forcés et le développement justifie la recherche de solutions qui abordent ce lien et le rôle de toutes les parties prenantes concernées dans leur application aux niveaux local et mondial.</p>

	<p>c) <i>Coordonner les travaux dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés</i></p> <p>S'il est entendu que les migrants et les réfugiés entrent dans deux catégories distinctes en ce qui concerne les facteurs déterminants et les instruments juridiques qui régissent leur traitement, il existe des points communs dans leur situation découlant des déplacements de leur pays ou région d'origine vers des pays ou régions de destination dans le même pays, dans le cas des personnes déplacées. Le phénomène des mouvements mixtes dans le cas des migrants et des réfugiés est de plus en plus observé. Il est révélateur de constater que les deux récents pactes mondiaux pour les migrations et pour les réfugiés sont issus de la même déclaration – la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016. On ne saurait donc trop insister sur la nécessité de mettre en œuvre les deux pactes de manière complémentaire pour garantir qu'il n'y ait pas de laissés pour compte. Les panélistes se pencheront sur la façon de coordonner la mise en œuvre des deux instruments afin d'éviter de créer des disparités dans la protection tout en veillant à ce que les interventions soient efficaces et efficientes.</p> <p>d) <i>L'appui du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique au programme de l'Union africaine concernant les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées dans leur propre pays</i></p> <p>Un objectif important des réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique reflétant les thèmes de l'Union africaine est d'explorer comment le Mécanisme peut soutenir la mise en œuvre du programme de l'organe continental en ce qui concerne le domaine thématique retenu. S'agissant du thème actuel, le groupe thématique 6 du Mécanisme, qui traite des questions humanitaires et de la gestion des risques de catastrophe et dont la coordination est assurée conjointement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA) et par le Département des affaires politiques de la Commission africaine, devrait jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du programme. Le thème est transversal en ce sens qu'il englobe plusieurs domaines couverts par d'autres groupes, comme le groupe thématique 9 sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et ceux qui traitent des questions économiques, sociales et environnementales. Il est donc important de réfléchir à la manière dont les organismes participants du Mécanisme organiseront leurs activités associées au thème en vue de fournir l'appui nécessaire pour obtenir des résultats tangibles de la manière la plus efficace.</p>
5.	<p>Rapport intérimaire Nations Unies-Union africaine du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale</p> <p>Le secrétariat commun du MCR-Afrique présentera un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du plan de travail du Mécanisme et de ses mécanismes sous-régionaux. La présentation mettra en exergue les réalisations et les difficultés, ainsi que les mesures prises pour renforcer le Mécanisme et la collaboration avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.</p>
6.	<p>Alignement des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique avec le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030</p> <p>Les participants seront informés des progrès accomplis dans l'alignement des activités des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique et du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique avec le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de</p>

	l'Agenda 2063 et du Programme 2030, comme recommandé à la dix-neuvième réunion du Mécanisme.
7.	<p>Examen et adoption du plan de travail révisé Union africaine-Nations Unies du MCR-Afrique pour 2019-2020</p> <p>Le plan de travail révisé Union africaine-Nations Unies du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique pour 2019-2020 sera présenté pour examen et adoption. Cette révision a été rendue nécessaire par les directives reçues de la Commission de l'Union africaine concernant les nouvelles priorités stratégiques de l'Union et la recommandation relative à l'alignement des activités avec les cadres communs Union Africaine-Nations Unies.</p>
8.	<p>Point sur le Forum régional africain pour le développement durable, en préparation du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019</p> <p>Cette séance a pour objet de rendre compte des préparatifs du Forum régional africain pour le développement durable, dont les conclusions constitueront la contribution collective de la région au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, l'idée étant de s'assurer de la participation active du MCR-Afrique et de l'antenne régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique à ce Forum.</p>
9.	<p>Questions diverses</p> <p>Les participants souhaiteront peut-être examiner toute autre question qui n'aura pas été abordée au titre des points de l'ordre du jour susmentionnés.</p>
10.	<p>Examen et adoption du rapport de la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et troisième réunion organisée conjointement avec le secrétariat régional pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable</p> <p>Le secrétariat conjoint du MCR-Afrique présentera le projet de rapport de la réunion. Les participants voudront peut-être formuler des observations à cet égard, qui seront enregistrées. Ils seront invités à examiner et à adopter le projet de rapport, étant entendu que les modifications convenues seront reflétées dans la version finale qui sera distribuée à tous les délégués le plus tôt possible après la réunion.</p>
11.	<p>Clôture de la réunion</p> <p>Observations finales</p> <p>Ahunna Eziakonwa, Sous-Secrétaire générale de l'ONU et Présidente de l'antenne régionale pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, et Thomas Kwesi Quartey, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, prononceront des observations de clôture.</p>